



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-182

Version PDF

Ottawa, le 11 mars 2011

Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante. Aucune observation relativement à la demande n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Vidéotron ltée	39	le 1 <sup>er</sup> février 2011	le 11 mars 2011

Secrétaire général